

B.N. de la F.R.U.F.

R.U.A. D7 92I60 ANTONY.

tél:350 6I 87.

Cher Camarade,

Tu trouveras dans ce dossier, un certain nombre de documents de référence pour le congrès qui doivent te permettre de suivre plus attentivement ses travaux.

En plus de ces documents, certaines fiches que nous te demandons de remplir avec précision, et de remettre au B.N. Elles doivent nous permettre d'appréhender encore mieux la réalité de notre organisation et d'orienter notre action au plus juste.

Enfin tu y trouveras des renseignements sur le déroulement du congrès.

Bon congrès.

le bureau national.

LES VOTES:

-Sur le rapport moral d'activité et sur le rapport financier:

Le vote du rapport signifie l'accord ou non de l'association avec l'activité de la fédération et du bureau national pendant l'année écoulée dans le domaine de notre activité générale et des finances.

-Le vote des quitus: (moral et financier)

Il s'agit ici de la conformité ou non de l'activité du bureau national avec l'orientation sur laquelle il a été élu. Pour les finances, il s'agit de l'honnêteté ou non de la gestion pratiquée par le trésorier national.

-Les différents votes:

pour

contre

abstention

ne prend pas part au vote (N.P.P.V.)

LES MOTIONS:

-Motion de clôture: Il s'agit de clore le débat sur un point. Auparavant on prend la liste des gens qui veulent s'inscrire et la liste close, plus aucune intervention n'est acceptée sur ce point.

.../...

.../...

-Motion de non prise en considération: Il s'agit de décider si un point ou une motion est recevable ou non. Le vote pour la motion de non prise en considération entraîne l'irrecevabilité de ce point et sa non inscription dans les comptes rendus de séance.

LES MANDATS:

Ils sont calculés sur la base du nombre de syndiqués: une carte = un mandat, toutefois ils ne peuvent être inférieurs à 100. Une association qui a moins de 100 syndiqués a donc 100 mandats.

LES OBSERVATEURS:

Ce sont des associations qui:

+ soit sont membres de la F.R.U.F. mais suspendues pour causes statutaires (élections, statuts, finances)

+ soit des associations en voie d'adhésion.

+ soit des associations non membres de la F.R.U.F.

+ soit encore des syndiqués de la F.R.U.F. non mandatés par leur association pour le congrès.

Les observateurs n'ont pas droit de vote et ne peuvent intervenir que si le congrès les y autorise.

ooo0ooo

00°°00